



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1582
SÉANCE DU 29 AVRIL 2024

**Modalités de mise à disposition du bâtiment de l'ancienne Comédie
sis au boulevard des Philosophes 6, sur la parcelle 615, Genève-
Plainpalais: Révision de la délibération VI de la proposition PR-1085
votée le 20 mai 2015 (PR-1582)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 42 oui contre 27 non

Article premier. – Le Conseil municipal accepte de réviser sa délibération VI liée à la proposition PR-1085 votée le 20 mai 2015 demandant au Conseil administratif de vendre ou de mettre en droit de superficie, sans rénovations, le bâtiment de l'ancienne Comédie sise au boulevard des Philosophes 6.

Art. 2. – Le Conseil municipal accepte que, selon le projet d'exploitation pérenne retenu dans le cadre du futur appel d'offres, le Conseil administratif définisse les modalités de mise à disposition en faveur de la future entité exploitante en tenant compte des investissements à charge de chacune des parties et, le cas échéant, qu'une partie du futur projet de rénovation de l'ancienne Comédie soit financièrement à la charge de la Ville.

Certifié conforme :

Le Secrétaire:

Matthias Erhardt

Le Président:

Pierre de Boccard